

Communiqué du liquidateur du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

Envoi de la Circulaire n° 3 du liquidateur de Flightlease AG aux créanciers – Dividende concordataire estimé: 0.3 % à 5.4 %

Küsnacht-Zurich, le 21 décembre 2004. Par courrier d'hier, le liquidateur de Flightlease AG, Karl Wüthrich, Wenger Plattner, a envoyé sa Circulaire n° 3 aux créanciers de la société. La Circulaire figure dès à présent sur le site web du liquidateur (www.liquidator-swissair.ch).

Dans sa circulaire, le liquidateur rend compte de son activité. Il en ressort que des avoirs à recouvrer de l'ordre de CHF 2 millions ont été encaissés au cours des derniers mois. Les mesures nécessaires au recouvrement des créances sont diligentées en permanence.

L'examen d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité a continué de progresser. Les transactions réalisées par l'intermédiaire du cash-pool du groupe Swissair sont actuellement au centre de l'enquête. A la suite de ces transactions intervenues au cours des dernières semaines précédant le sursis concordataire, Flightlease AG a subi une perte de l'ordre de CHF 60 millions.

Dividende concordataire estimé: 0.3 % à 5.4 %

Les travaux de préparation de l'état de collocation ont continué de progresser. Celui-ci sera mis à la disposition des créanciers, pour consultation, en avril 2005. Le dividende concordataire pour les créances de 3ème classe devrait évoluer dans une fourchette estimative comprise entre 0.3 % et 5.4 %.

Le rapport d'activité du liquidateur au juge du concordat pour l'année 2004 sera établi au premier trimestre 2005.

Pour de plus amples informations

- Site web du liquidateur: www.liquidator-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 043 222 38 00, fax 043 222 38 01